



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Cahier de normes
de formation
d'apprentissage

Spécialiste de
câblage de réseaux

631A

2014



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Nom de l'apprenti ou de l'apprentie : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage enregistré conclu avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités :

N° de membre de l'OMO :

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre des métiers, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse www.ordredesmetiers.ca.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Modalités du contrat d'apprentissage enregistré et ressources	6
Présentation de la norme de formation par l'apprentissage – Registre	7
Rôles et responsabilités	8
Rôles et responsabilités de l'Ordre des métiers de l'Ontario et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	8
Rôles et responsabilités des apprentis.....	9
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs.....	10
Sécurité	11
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes.....	13
Champ d'exercice	13
Lignes directrices du programme	13
Exigences du programme.....	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative	12
Résumé des compétences essentielles.....	13
Formation des apprentis – conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs.....	14 à 16
Avis de collecte de renseignements personnels.....	17
Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)	18 à 20

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

U5651.0	Se protéger et protéger les autres	21 à 25
U5652.0	Planifier et préparer l'installation.....	26 à 29
U5653.0	Installer les câbles intérieurs et extérieurs.....	30 à 36
U5654.0	Raccorder et épisser les câbles intérieurs et extérieurs	37 à 45
U5655.0	Étiqueter, mettre à l'essai et documenter	46 à 50
U5656.0	Effectuer l'interconnexion du réseau	51 à 53
U5657.0	Dépanner le système de câblage.....	54 à 57
U5658.0	Établir et entretenir des relations positives avec les clients	58 à 60

Glossaire de la norme de formation – spécialiste du câblage de réseaux.....	61 à 66
Définitions	67
Prêt à passer l'examen?	72
Directives pour consigner un changement de parrain.....	73 à 76
Annexes relatives à l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	(Annexe A)
Attestation de fin d'apprentissage	(Annexe B)
Attestation de compétences à l'intention des parrains.....	(Annexe C)
Bureaux d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	(Annexe D)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, veuillez cliquer sur le lien suivant : www.ordredesmetiers.ca.

© 2013, Ordre des métiers de l'Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

MODALITÉS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENREGISTRÉ

L'apprenti(e) convient :

- d'informer le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;
- de suivre les directives licites du parrain et du formateur ou de la formatrice et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage (registre) du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- d'obtenir auprès du parrain et des formateurs ou formatrices la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.

Le parrain convient :

- de s'assurer que l'apprenti(e) suive la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- de s'assurer que les formateurs ou formatrices confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs ou formatrices lorsque le parrain et la formatrice ou le formateur ne sont pas la même partie.

RESSOURCE	LIEN
Programme du Sceau rouge	www.red-seal.ca
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	www.tcu.gov.on.ca
Emploi Ontario	www.tcu.gov.on.ca
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>	<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>
Ministère du Travail de l'Ontario – Partenaires en santé et sécurité	www.labour.gov.on.ca
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers	www.cot-appointments.ca
Essential Skills Ontario	www.essentialskillsontario.ca
Guide de préparation à l'examen	www.ordredesmetiers.ca

INTRODUCTION AU REGISTRE

Le 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a été chargé de l'élaboration et de la mise à jour des registres dans la province de l'Ontario.

Veillez consulter le site Web de l'Ordre des métiers à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus à jour au sujet de l'Ordre : www.ordredesmetiers.ca.

Ce registre doit être utilisé par l'apprenti ou l'apprentie et son parrain comme attestation officielle de formation. Vous devez remplir ce document pour terminer votre apprentissage et recevoir votre certificat d'apprentissage.

Ce registre détermine les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant. Il a été rédigé sous forme d'énoncés qui décrivent chacune des compétences que vous devez acquérir en vue de pouvoir exercer votre métier comme il faut.

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

Ce registre d'apprentissage en milieu de travail est un document que l'on remet aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré en Ontario. Il vise à consigner les compétences qu'un apprenti ou une apprentie a acquises dans l'exercice du métier dans lequel il ou elle est inscrit ainsi que le temps de travail qu'il ou elle y a consacré. Il a été élaboré par l'Ordre des métiers de l'Ontario et est utilisé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Ce registre d'apprentissage, qui vise le métier de spécialiste de câblage de réseaux 631A, a été élaboré en consultation avec un groupe de représentants de l'industrie, qui peut comprendre des membres d'un conseil de métier / comité de travail connexe.

Les renseignements qui y sont présentés étaient, à notre connaissance, à jour au moment de son impression et destinés à une utilisation générale.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ordre des métiers de l'Ontario

En vertu de la [Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage \(LOMOA\)](#), l'Ordre des métiers a la responsabilité :

- d'établir et de maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre;
- de délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion;
- de tenir un [registre public](#) des membres de l'Ordre;
- de recevoir les plaintes et de faire enquête sur celles-ci et de déterminer les mesures disciplinaires à prendre;
- de créer des programmes d'apprentissage et d'établir des normes de formation et le champ d'exercice de chaque métier;
- d'effectuer des évaluations d'équivalence professionnelle;
- de fixer les ratios compagnon-apprenti;
- de veiller au respect de la loi (LOMOA) et de la réglementation;
- de promouvoir les métiers spécialisés et d'effectuer des travaux de recherche.

Pour toute question liée à votre adhésion à l'Ordre dans la catégorie Apprentis, vous devez communiquer directement avec l'Ordre des métiers au 647 847-3000 ou au numéro sans frais 1 855 299-0028.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Il lui incombe :

- d'enregistrer les contrats d'apprentissage;
- de déterminer les personnes qui sont autorisées à offrir de la formation par l'apprentissage;
- d'approuver les agents de formation;
- de délivrer des certificats d'apprentissage;
- d'administrer les examens sanctionnés par un certificat de qualification;
- de promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage;
- d'élaborer des politiques et d'effectuer des évaluations et des travaux de recherche;
- de faire adopter des règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec le bureau de l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un apprenti ou une apprentie est une personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré avec un parrain afin de recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre des métiers.

À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage.

Étapes

1. Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des métiers à l'adresse www.ordredesmetiers.ca.
2. À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établies dans le présent registre, qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur ou formatrice.
3. De plus, vous devez veiller à ce que votre parrain actuel remplisse et signe votre attestation de compétences une fois que vous aurez démontré posséder toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre. Une fois que c'est fait, nous vous recommandons de remettre le registre au bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.
4. Vous devez informer le personnel du bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région de toute modification aux renseignements suivants :
 - l'adresse de votre parrain;
 - vos nom et adresse;
 - le nom de votre parrain, notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un nouveau parrain.
5. Une fois que vous avez acquis les compétences et les ensembles de compétences indiqués dans les zones non ombrées du présent document, vous devez remettre l'attestation de fin d'apprentissage (veuillez consulter l'annexe B) et votre registre dûment signé au bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les registres déterminent les compétences à acquérir en milieu de travail pour un métier donné ainsi que le programme de formation correspondant.

Le présent registre a été rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie en vue de pouvoir exercer son métier comme il faut. Être compétent signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise.

En utilisant ce registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences nécessaires à leur métier.

Les formateurs et les apprentis doivent valider les compétences acquises avec succès en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du formateur ou de la formatrice ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti ou de l'apprentie.

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

SÉCURITÉ

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et elles exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des employés et de la population. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident ou une blessure, ou y contribuer.

Il est généralement reconnu qu'une attitude sécuritaire contribue à un milieu sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique pour tous.

Les gens de métier sont probablement, parmi toute la main-d'œuvre, les travailleurs les plus exposés aux dangers; en conséquence, ils doivent bien connaître et appliquer la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements traitant de la sécurité personnelle, ainsi que les règles de sécurité personnelle pertinentes à chaque tâche.

Aspects juridiques et administratifs de la sécurité

La prévention des accidents et le maintien de conditions de travail sécuritaires sont des responsabilités qui reviennent à l'employeur et à l'employé.

Responsabilités de l'employeur – L'employeur doit :

- installer et entretenir du matériel de sécurité et des dispositifs de protection;
- s'assurer que l'on porte des vêtements de travail sécuritaires;
- appliquer des méthodes de travail sécuritaires;
- fournir des dispositifs de protection pour les machines, le matériel et les outils;
- se conformer à tous les règlements sur la prévention des accidents;
- former les employés sur l'utilisation sécuritaire du matériel.

Responsabilités de l'employé – L'employé doit :

- travailler conformément aux règlements sur la sécurité ayant trait au milieu du travail;
- travailler de manière sécuritaire pour lui-même, pour ses collègues et pour le public.

Responsabilités de l'Agence pour la santé et la sécurité au travail :

- L'Agence pour la santé et la sécurité au travail (ministère du Travail de l'Ontario) effectue des inspections périodiques des milieux de travail afin de s'assurer du respect des règlements de sécurité de l'industrie.

RÉSUMÉ/DIRECTIVES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Le champ d'exercice du métier de spécialiste de câblage de réseaux est décrit aux articles 31 (1) et (2) du Règlement de l'Ontario 278/11 pris en application de la LOMOA et se lit comme suit :

Le champ d'exercice du métier de spécialiste de câblage de réseaux comprend l'installation et l'entretien de systèmes basse tension de distribution des communications ou d'autres sources de signal à la borne ou au matériel qui se trouve à l'extrémité des systèmes de distribution.

[traduction] Règlement de l'Ontario 278/11, paragraphe 31 (1).

Les systèmes de distribution dont il est question au paragraphe (1) comprennent l'architecture matérielle qui assure la transmission de la voix, de vidéos et de données au sein de complexes industriels, commerciaux, institutionnels et de bureaux. [traduction] Règlement de l'Ontario 278/11, paragraphe 31 (2).

Lignes directrices du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre 4 000 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en établissement

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre deux sessions de formation de 10 semaines (pour un total de 20 semaines) en établissement pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Ratio compagnon-apprenti

Aucun ratio compagnon-apprenti n'a été fixé par règlement pour le métier de spécialiste de câblage de réseaux.

Exigences du programme

Taux de rémunération

Aucun taux de rémunération n'a été fixé par règlement pour le métier de spécialiste de câblage de réseaux.

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative

Les règlements pris en application de la LOMOA régissent les métiers réglementés en Ontario et leur classification dans la catégorie « à accréditation obligatoire » ou la catégorie « à accréditation facultative ». Le métier de spécialiste de câblage de réseaux est classé comme métier à accréditation facultative. Paragraphe 11 (3) du Règlement de l'Ontario 175/11.

Compétences essentielles

Certaines compétences s'avèrent essentielles au travail, dans les études et dans la vie de tous les jours. Elles fournissent les bases nécessaires à l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer sur le plan professionnel et de s'adapter au changement dans leur milieu de travail. Grâce à des recherches approfondies, le gouvernement du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux ont établi et validé neuf compétences essentielles. Ces compétences sont mises en application de différentes façons dans presque toutes les professions et dans la vie quotidienne.

Les neuf compétences essentielles sont les suivantes :

- ▶ Lecture
- ▶ Rédaction
- ▶ Utilisation des documents
- ▶ Mathématiques
- ▶ Utilisation de l'ordinateur
- ▶ Pensée
- ▶ Communication verbale
- ▶ Collaboration avec d'autres parties
- ▶ Apprentissage continu

Divers outils approuvés par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) ont été mis au point dans le but de soutenir les apprentis dans le cadre de leur formation et de mieux les préparer à une carrière dans les métiers. On peut utiliser ces outils de façon autonome ou avec l'aide d'une personne de métier, d'un formateur ou d'une formatrice, d'un employeur, d'un enseignant ou d'une enseignante ou d'un mentor pour :

- comprendre comment les compétences essentielles sont utilisées dans les métiers;
- se renseigner sur les points forts et les points à améliorer à l'égard d'une compétence essentielle donnée;
- parfaire ses compétences essentielles et accroître ses chances de succès dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

On trouvera un lien vers le profil complet des compétences essentielles des métiers désignés Sceau rouge à l'adresse www.red-seal.ca.

On peut accéder à ces outils en les commandant ou en se rendant à l'adresse www.esdc.gc.ca/eng/jobs/les/index.shtml. Le champ d'application de ces compétences peut être décrit dans le présent document, dans des énoncés de compétences liés à chaque sous-tâche du métier visé.

FORMATION DES APPRENTIS

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez votre registre d'apprentissage comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Écoutez les suggestions de votre formateur ou formatrice.
- Parlez de vos besoins de formation avec votre parrain.
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre formateur ou formatrice ou votre parrain.
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail.
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail.
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, confirmez cet état de fait en apposant votre signature à l'endroit prévu à cette fin et veillez à ce que votre formateur ou formatrice fasse de même. De plus, veillez à ce que votre parrain appose sa signature à l'endroit prévu à cette fin une fois que vous avez démontré avoir acquis un « ensemble de compétences ».

Parrain

Les parrains doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de l'attestation de compétences de l'apprenti ou de l'apprentie et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié et d'un abord facile.
- Invitez le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires.
- Donnez du temps au formateur ou à la formatrice pour démontrer les compétences à l'apprenti ou à l'apprentie.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document.

- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage et observez leur travail fréquemment.
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le formateur ou la formatrice.
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis les compétences visées.

Formateur ou formatrice

Un formateur ou une formatrice est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti ou l'apprentie doit se conformer en milieu de travail. Dans les métiers à accréditation obligatoire, un formateur ou une formatrice doit détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons.

Dans les métiers à accréditation facultative, un formateur ou une formatrice est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons;
- détenir une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers dans la catégorie Ouvriers qualifiés;
- détenir un certificat de qualification antérieurement délivré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- détenir un certificat d'apprentissage du métier;
- avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et [ou] heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en établissement du programme d'apprentissage du métier;
- posséder une expérience de travail équivalente à celle du programme d'apprentissage (être admissible à l'adhésion à l'Ordre dans la catégorie Compagnons ou Ouvriers qualifiés) ou avoir les compétences indiquées dans le registre.

Le formateur ou la formatrice chargé(e) de l'enseignement théorique n'est pas autorisé(e) à confirmer l'acquisition des compétences apparaissant dans le présent registre.

Dans le cas du présent métier, le formateur ou la formatrice doit avoir acquis les compétences professionnelles, mais n'est pas tenu(e) d'être membre de l'Ordre des métiers ou d'être titulaire d'un certificat de qualification.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis.

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail.

- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Examinez le registre avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail présentée dans ce document.
- Encouragez l'apprenti ou l'apprentie à poser des questions et répondez-y.
- Faites preuve de patience.
- Expliquez et démontrez les compétences.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Lorsque l'apprenti ou l'apprentie a acquis des compétences, confirmez cet état de fait en apposant votre signature aux endroits prévus à cette fin.
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences qui y sont énoncées.

AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de terminer votre programme. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Le ministère recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.
4. Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements personnels par le ministère, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Directeur, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Numéro sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
ATS : 1 866 553-6339 ou 416 325-4084

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES

SPÉCIALISTE DE CÂBLAGE DE RÉSEAUX – 631A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES U5651.0	Reconnaître les dangers pour la santé et la sécurité	Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle	Adopter des méthodes de travail sécuritaires	Bien entretenir le lieu de travail	Inspecter le matériel
	5651.01	5651.02	5651.03	5651.04	5651.05
	Manipuler des substances dangereuses	Utiliser des appareils de levage et d'arrimage pour les matériaux et le personnel	Suivre les pratiques de premiers soins et les directives de communication en situation d'urgence		
	5651.06	5651.07	5651.08		
PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION U5652.0	Coordonner les activités préalables à l'installation	Sélectionner et vérifier le trajet des câbles et les espaces	Effectuer des calculs liés au métier	Choisir les outils à main	Choisir les outils motorisés
	5652.01	5652.02	5652.03	5652.04	5652.05
	Sélectionner le matériel d'analyse				
	5652.06				
INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS U5653.0	Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles intérieurs	Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles extérieurs	Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles intérieurs	Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles extérieurs	Installer des appareils de traction dans les parcours des câbles
	5653.01	5653.02	5653.03	5653.04	5653.05
	Choisir les câbles à installer	Préparer les câbles pour l'installation	Installer des câbles distributeurs intérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3)	Installer des câbles distributeurs intérieurs en cuivre	Installer des câbles horizontaux extérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et des câbles horizontaux en cuivre
	5653.06	5653.07	5653.08	5653.09	5653.10

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES

SPÉCIALISTE DE CÂBLAGE DE RÉSEAUX – 631A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES

	Installer des câbles horizontaux 5653.11	Installer des coupe-feu 5653.12	Préparer les câbles 5653.13		
RACCORDER ET ÉPISER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS U5654.0	Installer le matériel de montage intérieur 5654.01	Installer le matériel de montage extérieur 5654.02	Préparer les câbles 5654.03	Raccorder les câbles intérieurs à fibres optiques 5654.04	Épisser les câbles intérieurs à fibres optiques 5654.05
	Raccorder les câbles intérieurs en cuivre 5654.06	Épisser les câbles intérieurs en cuivre 5654.07	Raccorder les câbles extérieurs à fibres optiques 5654.08	Épisser les câbles extérieurs à fibres optiques 5654.09	Raccorder les câbles extérieurs en cuivre 5654.10
	Épisser les câbles extérieurs en cuivre 5654.11	Souder les connexions en cuivre 5654.12	Installer le matériel de protection électrique 5654.13	Mettre à la terre et à la masse les raccords, les trajets, les bâtis, les coffrets, les câbles et le matériel de protection électrique 5654.14	Interconnecter les câbles ou le matériel 5654.15
ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER U5655.0	Étiqueter le système de câblage 5655.01	Mettre à l'essai les câbles multiples en cuivre 5655.02	Mettre à l'essai le système de câblage coaxial 5655.03	Mettre à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré 5655.04	Mettre à l'essai le système de câblage à fibres optiques 5655.05
	Mettre à l'essai le système sans fil 5655.06	Procéder à l'inspection finale 5655.07	Remplir les documents du chantier 5655.08		

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES

SPÉCIALISTE DE CÂBLAGE DE RÉSEAUX – 631A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES

EFFECTUER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU U5656.0	Déterminer et documenter l'architecture et la topologie du réseau actuel du client 5656.01	Déterminer, placer ou monter le matériel de réseau préalablement établi 5656.02	Brancher le matériel de réseau 5656.03	Configurer et mettre à l'essai les composants et la quincaillerie du réseau 5656.04	
DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE U5657.0	Détecter et réparer les défaillances du système de câbles multiples en cuivre 5657.01	Détecter et réparer les défaillances du système de câbles coaxiaux 5657.02	Détecter et réparer les défaillances du système de câbles à paires torsadée équilibré du matériel 5657.03	Détecter et réparer les défaillances du système de câbles à fibres optiques 5657.04	Détecter et réparer les défaillances du système sans fil 5657.05
ÉTABLIR ET ENTREtenir DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES CLIENTS U5658.0	Communiquer verbalement avec les clients et les collègues de travail 5658.01	Faire preuve d'aptitudes à la communication écrite 5658.02	Résoudre les conflits 5658.03		

DIRECTIVES SPÉCIALES

NOTE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES INSCRITS DANS LES ZONES OMBRÉES

Les objectifs et les compétences figurant dans les cases ombragées sont optionnels, c'est-à-dire qu'aucune signature n'est requise à leur égard et que l'apprenti ou l'apprentie n'est pas tenu de les atteindre ni de les acquérir afin de terminer son apprentissage.

U5651.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Se protéger et protéger les autres en déterminant les dangers pour la santé et la sécurité, en portant, en ajustant et en entretenant le matériel et les vêtements de protection individuelle, en adoptant des méthodes de travail sûres, en faisant preuve d'ordre, en inspectant le matériel, en manipulant des matières dangereuses, en utilisant du matériel de levage et d'arrimage et en suivant les consignes propres aux installations du client et celles de l'entreprise en matière de premiers soins.

COMPÉTENCES

5651.01 **Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité**, y compris l'ensemble des risques associés au chantier, les exigences de verrouillage et d'étiquetage, l'amiante et les espaces clos, afin de diminuer les risques de blessures et de dommages au matériel, à la propriété ou à l'environnement, de signaler les dangers et de prendre les mesures correctives, conformément aux lois pertinentes et aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◊ **Dans le cas du présent métier, le formateur ou la formatrice doit avoir acquis les compétences professionnelles, mais n'est pas tenu(e) d'être membre de l'Ordre des métiers ou d'être titulaire d'un certificat de qualification.**

U5651.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES – suite

5651.02 **Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle** pour la protection notamment des yeux, des oreilles, du corps, de la tête, des mains et des pieds, en s'assurant qu'il est bien ajusté et qu'une protection optimale est fournie à la personne qui porte ce matériel par rapport à la tâche exécutée, conformément aux méthodes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5651.03 **Adopter des méthodes de travail sûres** en installant des garde-fous et des barricades, en respectant les exigences relatives au matériel de protection contre les chutes, en portant des vêtements ajustés et en bon état, en attachant les cheveux longs et en retirant les bijoux, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5651.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES – suite

5651.04 **Faire preuve d'ordre** en nettoyant les déversements, en gardant la zone de travail propre et non encombrée, en manipulant et en éliminant les matériaux et en entreposant le matériel ou les outils afin de diminuer les risques d'accidents ou de blessures et que le matériel et les outils soient en place, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5651.05 **Inspecter le matériel** afin de s'assurer que l'ensemble des outils manuels et électriques, du matériel et des dispositifs de sécurité sont en bon état de fonctionnement, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise, aux spécifications ou aux recommandations du fabricant et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5651.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES – suite

5651.06 **Manipuler des matières dangereuses**, y compris les fibres optiques, de manière à protéger le personnel des blessures et des dangers pour la santé, à protéger les installations et le milieu environnant de la contamination ou des dommages et à suivre les directives, conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux fiches signalétiques santé-sécurité (FSSS) et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5651.07 **Utiliser du matériel de levage et d'arrimage pour les matériaux et le personnel**, y compris des treuils, des dispositifs de levage, des palans à chaîne, des axes, des anneaux de levage, des élingues, des câbles et des chaînes, pour enlever, installer, transporter et entreposer les matériaux, les pièces et le matériel, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5651.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES – suite

5651.08 **Suivre les méthodes de premiers soins et les directives de communication en situation d'urgence** en déterminant le lieu de la situation d'urgence, le personnel et les protocoles, en avisant le personnel approprié et en suivant les consignes de premiers soins, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5651 : SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES		
Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain

U5652.0 PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Planifier et préparer l'installation en coordonnant les activités précédant l'installation, en sélectionnant et en vérifiant le trajet des câbles et les espaces, en effectuant les calculs reliés au métier, en sélectionnant les outils à main, les outils motorisés et le matériel de mise à l'essai.

COMPÉTENCES

5652.01 **Coordonner les activités précédant l'installation** en examinant et en vérifiant les plans et devis, la portée des travaux, les procédés d'étiquetage, les horaires de travail et les exigences relatives au personnel, en coordonnant le travail avec les autres corps de métier ou le personnel, en coordonnant l'accès au chantier et les méthodes de mise au rebut des déchets, en confirmant l'endroit désigné pour l'entreposage des matériaux et des outils sur le chantier, en repérant ou en déterminant les locaux de télécommunication et les locaux techniques, en confirmant la documentation relative au travail, les besoins en matériel, l'état de préparation du chantier et en déterminant les divergences, en vérifiant le câblage de télécommunication abandonné dans les locaux actuels ou les nouveaux locaux du client, en utilisant du matériel d'essai pour les câbles en cuivre et de fibres optiques, en confirmant que l'infrastructure ne contient plus de circuits de communication actifs et en enlevant le câblage abandonné, conformément au Code de prévention des incendies de l'Ontario (CPIO), au Code national de prévention des incendies (CNPI), au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◇ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5652.0 PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION – suite

5652.02 **Choisir et vérifier le trajet des câbles et les espaces** en vérifiant les plans et devis, en calculant la capacité maximale des conduits et des boîtes de connexion, en déterminant les tracés, y compris les canalisations et les câbles aériens, souterrains, enfouis et à l'air libre, en déterminant les plénums ou autres espaces, en déterminant les systèmes coupe-feu homologués par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), en déterminant les types de construction, y compris les besoins en matière de radiographie, de balayage et de carottage et en déterminant et en traçant les parcours, conformément au Code canadien de l'électricité (CCÉ), au Code de l'électricité de l'Ontario, aux normes de la Telecommunications Industry Association/Electronic Industry Alliance (TIA-EIA), à la norme TIA-569-C, aux codes national et provincial du bâtiment, au CPIO, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5652.03 **Effectuer les calculs reliés au métier**, y compris les pertes en rapport avec les liaisons optiques, la longueur, la mise à l'échelle des dessins techniques, l'atténuation et la conversion en mesures métriques ou impériales, conformément aux normes canadiennes relatives aux installations électriques de la série 568, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5652.0 PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION – suite

5652.04 **Choisir les outils à main**, y compris les poinçons, les outils de mesure, de sertissage et de fixation, les tournevis, les pinces, les couteaux, les pinces à dénuder, les perforatrices, les rubans de traction, les serre-câbles, les scies, les cintruses et les poinçonneuses, les trousse de raccordement de fibres optiques, les trousse de verrouillage et d'étiquetage, en lisant et en interprétant les plans et devis et le cahier des charges, en s'assurant que les outils à main choisis conviennent à la tâche à accomplir, conformément aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5652.05 **Sélectionner les outils motorisés**, y compris les dispositifs d'épissurage par fusion de fibres optiques, les perceuses, les outils de fixation à cartouches, les scies électriques, les outils de coupe et les tire-câbles, en lisant et en interprétant les plans et devis et le cahier des charges, en s'assurant que les outils motorisés choisis conviennent à la tâche à accomplir, qu'ils sont en bon état de marche et prêts à être utilisés, conformément aux spécifications du fabricant et aux normes propres aux installations du client ou à celles l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5652.0 PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION – suite

5652.06 **Sélectionner le matériel de mise à l'essai**, y compris les câbles en cuivre ou à fibres optiques, les multimètres, les appareils d'essai pour l'homologation du réseau et du réseau sans fil, les dispositifs d'essai de continuité et les schémas de câblage, les téléphones d'essai, les générateurs de tonalité et les traceurs de câbles, à l'aide des renseignements contenus dans le cahier des charges et les spécifications du fabricant, pour veiller à ce que le matériel d'essai choisi convienne à l'application et qu'il soit homologué, étalonné selon les spécifications du fabricant, opérationnel et prêt à être utilisé.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5652 : PLANIFIER ET PRÉPARER L'INSTALLATION

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des câbles à l'intérieur et à l'extérieur en traçant et en créant des ouvertures pour le parcours des câbles, en traçant et en installant les canalisations, les supports de canalisations et les supports de câbles, en installant des appareils de traction dans les parcours des câbles, en sélectionnant, en inspectant et en préparant les câbles pour l'installation, en installant des câbles distributeurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3), en installant des câbles distributeurs en cuivre, en installant des câbles horizontaux à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et en cuivre, en installant des coupe-feu et en préparant et en étiquetant les câbles.

COMPÉTENCES

5653.01 **Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles intérieurs** en lisant et en interprétant les plans et devis, en inspectant visuellement le chantier, en préparant les outils et le matériel, en traçant, en perçant, en faisant du carottage et en coupant, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main ou électroniques, électriques et mécaniques et en travaillant avec les clients, les collègues et les autres corps de métier afin que l'aménagement réalisé soit conforme aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux codes du bâtiment national et provincial, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.02 Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles extérieurs en lisant et en interprétant les plans et devis, en déterminant l'information sur l'emplacement des services publics, en inspectant visuellement le chantier, en préparant les outils et le matériel, en traçant, en perçant, en faisant du carottage, en coupant, en creusant des tranchées, en perforant et en forant de façon directionnelle, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main ou électroniques, électriques et mécaniques et en travaillant avec les clients, les collègues et les autres corps de métier afin que les ouvertures soient conformes aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, aux codes du bâtiment national et provincial, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.03 Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles intérieurs, y compris les crochets en J, les chemins et les conduits de câbles et les pièces de renforcement sismique, en inspectant visuellement le chantier, en grim pant, en levant et en arrimant, en connectant, en boulonnant, en perçant, en collant, en perforant et en choisissant et en utilisant des outils à main ou du matériel mécanique ou électrique afin que les supports de câbles installés soient conformes aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux codes du bâtiment national et provincial, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.04 Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles extérieurs, y compris les chemins et les conduits de câbles, les torons de soutien, les poteaux et les haubans, en inspectant visuellement le chantier, en grim pant, en levant et en arrimant, en connectant, en boulonnant, en perçant, en collant, en perforant et en choisissant et en utilisant des outils à main ou du matériel mécanique ou électrique afin que les supports de câbles installés soient conformes aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment national et provincial, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.05 Installer des appareils de traction dans les parcours des câbles, y compris les cordes, les cordons, les tiges et les rubans de traction, en inspectant visuellement le chantier, en tirant, en poussant, en aspirant, en utilisant des outils d'injection de gaz, en disposant les appareils de traction et en choisissant et en utilisant des outils mécaniques, électriques ou à main afin que l'appareil soit installé dans les parcours des câbles conformément aux codes et aux normes d'installation, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.06 **Choisir les câbles à installer** en déterminant le type de support, y compris les câbles en cuivre ou à fibres optiques, selon le type, la taille, la longueur, le classement de résistance au feu et le rendement nominal, en s'assurant que les câbles choisis conviennent à l'utilisation, conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-568-C, aux codes du bâtiment, à la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.07 **Inspecter et préparer les câbles pour l'installation** en inspectant visuellement le chantier et les câbles, en effectuant des essais à l'aide de matériel électronique, y compris le matériel de mise à l'essai pour câbles en cuivre et à fibres optiques, en coupant et en dénudant les câbles, en attachant, en fixant à l'aide de ruban, en étiquetant, en serrant et en boulonnant les câbles au dispositif de tirage et en choisissant et en utilisant des outils à main afin que les câbles soient prêts pour l'installation conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.08 **Installer des câbles distributeurs intérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3)** en poussant, en tirant, en étiquetant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.09 **Installer des câbles distributeurs intérieurs en cuivre** en poussant, en tirant et en attachant les câbles, en étiquetant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.10 Installer des câbles horizontaux extérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et en cuivre en poussant, en tirant, en enfouissant et en ligaturant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés conformément aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment, à la législation municipale, provinciale et fédérale, à la norme CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.11 Installer des câbles horizontaux en poussant, en tirant et en étiquetant les câbles et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils manuels, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés et protégés des dommages physiques conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux normes TIA-569-C et 606-B, aux codes du bâtiment, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5653.0 INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5653.12 **Installer des coupe-feu**, y compris des matériaux intumescents ou ablatifs ou des systèmes mécaniques, en plaçant, en versant, en vaporisant, en injectant, en boulonnant et en comprimant le matériau coupe-feu, en consignat et en étiquetant, en choisissant et en utilisant des outils manuels, des cartouches, des contenants et des injecteurs-pompes afin que le coupe-feu soit installé conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment national et provincial, aux normes ULC, à la législation municipale, provinciale et fédérale, à la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5653.13 **Préparer les câbles** en peignant, en supportant et en étiquetant les câbles, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main, électriques et mécaniques conformément aux spécifications du fabricant, au cahier des charges et aux normes et aux codes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5653 : INSTALLER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS		
Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Raccorder et épisser les câbles intérieurs et extérieurs en installant le matériel, en préparant et en étiquetant les câbles, en raccordant les câbles à fibres optiques, en épissant les câbles à fibres optiques, en raccordant les câbles en cuivre, en épissant les câbles en cuivre, en soudant les connexions des câbles en cuivre, en installant du matériel de protection électrique, en installant un système de mise à la terre et à la masse et en interconnectant les câbles ou le matériel.

COMPÉTENCES

5654.01 **Installer le matériel de montage intérieur**, y compris les supports de câbles, les supports de montage mural, les points de groupage et les coffrets, en vérifiant le dégagement, l'emplacement, les ouvertures, la hauteur et l'accès, en sélectionnant et en installant la structure de soutien et en mettant le matériel de montage à la terre et à la masse afin qu'il soit installé conformément aux plans et devis, aux normes TIA-569-C et 607-B, aux normes CEIS-568 et NECA/BICSI-607, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment et de prévention des incendies, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.02 Installer le matériel de montage extérieur, y compris les mâts, les travées centrales, les enceintes souterraines, les coffrets et les pylônes, en vérifiant le dégagement, la distance par rapport à la source d'alimentation, l'emplacement, les ouvertures, la hauteur, l'information sur l'emplacement des services publics et leur accès, en vérifiant et en installant la structure de soutien, en fixant les ferrures de support et en mettant le matériel de montage à la terre et à la masse afin qu'il soit installé conformément aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment, à la norme CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.03 Préparer les câbles en étiquetant, en organisant, en peignant et en fixant les câbles, en respectant les exigences en matière de serrage, de rayon de courbure et de matériel de montage, en utilisant des appareils de fixation, y compris des crochets et des boucles, des attache-fils, des colliers et des attaches en spirale, afin que les câbles soient étiquetés et préparés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-569-C et 606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.04 **Raccorder les câbles intérieurs à fibres optiques** en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes conformes aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-301, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.05 **Épisser les câbles intérieurs à fibres optiques** en vérifiant le type d'enceinte et de tablette d'épissage, en dénudant, en nettoyant et en clivant les câbles et en choisissant et en utilisant des sertisseuses, des dénudeuses, des nettoyeurs et des systèmes de fusion ou d'épissage mécanique afin que les câbles soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-301, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.06 **Raccorder les câbles intérieurs en cuivre** en vérifiant le type de dispositif de raccordement, en dénudant les câbles, en les nettoyant et en les connectant aux dispositifs de raccordement, en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des ciseaux, des couteaux et des connecteurs autodénudants et en mettant les câbles à la terre et à la masse afin qu'ils soient préparés et raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-568, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.07 **Épisser les câbles intérieurs en cuivre** en vérifiant le type d'enceinte et de module d'épissage, en dénudant les câbles, en les nettoyant et en les connectant aux dispositifs d'épissage, en mettant les câbles à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des ciseaux, des couteaux et des connecteurs autodénudants afin que les câbles en cuivre soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-C et CEIS-568, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.08 Raccorder les câbles extérieurs à fibres optiques en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes, de tentes, de chaufferettes, de détecteurs de gaz et d'échangeurs d'air afin que les câbles soient raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-C et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.09 Épisser les câbles extérieurs à fibres optiques en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes, de systèmes de fusion ou d'épissage mécanique, d'outils d'injection, de tentes, de chaufferettes, de détecteurs de gaz et d'échangeurs d'air afin que les câbles soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.10 Raccorder les câbles extérieurs en cuivre en vérifiant le type de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en connectant les câbles aux dispositifs de raccordement, en les encapsulant, en les mettant à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des outils d'injection, des ciseaux, des couteaux, des connecteurs autodénudants, des tentes, des chaufferettes, des détecteurs de gaz et des échangeurs d'air afin que les câbles soient préparés et raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.11 Épisser les câbles extérieurs en cuivre en vérifiant le type d'enceinte et de module d'épissage, en dénudant, en nettoyant et en connectant les câbles aux dispositifs d'épissage, en les encapsulant, en les mettant à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des outils d'injection, des ciseaux, des couteaux, des connecteurs autodénudants, des tentes, des chaufferettes, des détecteurs de gaz et des échangeurs d'air afin que les câbles soient préparés et épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.12 Souder les connexions en cuivre en sélectionnant le type de soudure, d'isolant et de connexion, y compris les connexions en T, par aboutement et en ligne, en nettoyant et en brûlant les bornes ou les connexions, en nettoyant, en dénudant et en étamant les fils, en maintenant la continuité à la terre et en choisissant et en utilisant des gaines thermorétractables, du ruban, du fil de soudure, des connexions enroulées, un pistolet ou un fer à souder, des nettoyeurs et un pistolet à air chaud afin que le cuivre soit préparé et soudé conformément aux plans et devis, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5654.13 Installer le matériel de protection électrique en sélectionnant et en montant le matériel de protection primaire et secondaire, y compris les tubes à gaz, les semi-conducteurs et le carbone, et en utilisant des techniques d'épissage ou de raccordement direct afin que le matériel de protection électrique soit installé conformément aux plans et devis, aux normes NECA/BICSI 607 et TIA-607-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.14 **Mettre à la terre et à la masse les raccords, les parcours, les supports, les coffrets, les câbles et le matériel de protection électrique** à la barre omnibus de mise à la terre du matériel de télécommunication la plus proche ou à un autre point de mise à la terre autorisé, en installant et en connectant les fils de mise à la masse au matériel conformément aux plans et devis, aux normes NECA/BICSI 607 et TIA-607-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5654.0 RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS – suite

5654.15 Interconnecter les câbles ou le matériel en déterminant et en sélectionnant les supports, les ports et les champs de raccordement, en acheminant les cordons de raccordement dans les systèmes de gestion du câblage, en raccordant le fil d'interconnexion et les cordons de raccordement et en maintenant la continuité à la terre afin que la connexion soit réalisée conformément aux plans et devis, aux codes, à la législation connexe, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)			
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)			
	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5654 : RACCORDER ET ÉPISSER LES CÂBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS		
Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain

U5655.0 ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Étiqueter, mettre à l'essai et documenter en étiquetant le système de câblage, en mettant à l'essai le système de câbles multiples en cuivre, en mettant à l'essai le système de câblage coaxial, en mettant à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré, en mettant à l'essai le système de câblage à fibres optiques, en mettant à l'essai le système sans fil, en procédant à l'inspection finale et en remplissant les documents du chantier.

COMPÉTENCES

5655.01 **Étiqueter le système de câblage** en plaçant des étiquettes imprimées mécaniquement sur les composants du système, y compris le matériel de montage, les extrémités sortie et distribution des câbles, les dispositifs de raccordement, les câbles d'interconnexion, les canalisations et les parcours, afin que le système de câblage soit étiqueté conformément aux plans et devis, à la norme TIA-606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5655.0 ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER – suite

5655.02 Mettre à l'essai le système de câbles multiples en cuivre en reliant les câbles à l'aide du matériel d'essai, y compris des multimètres, des vérificateurs de continuité, des contrôleurs d'interface et des scanneurs de câbles homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin que ceux-ci soient réalisés et vérifiés conformément à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5655.03 Mettre à l'essai le système de câblage coaxial en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai, y compris des scanneurs de câbles, des réflectomètres temporels et des multimètres homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage conformément à la norme TIA-568-C, aux plans et devis, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5655.0 ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER – suite

5655.04 **Mettre à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré** en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles en cuivre, y compris des dispositifs de schéma de câblage, des scanners de câbles et des réflectomètres temporels homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5655.05 **Mettre à l'essai le système de câblage à fibres optiques** en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles à fibres optiques, y compris des sources de puissance optique, des wattmètres optiques, du matériel d'identification de fibres, des appareils de réflectométrie optique temporelle homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7 et TIA-526-14-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5655.0 ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER – suite

5655.06 **Mettre à l'essai le système sans fil** en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de systèmes sans fil, y compris des analyseurs de spectre, des analyseurs de station de base, des wattmètres haute fréquence et du matériel d'essai pour câbles RF et antennes homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes sans fil conformément aux plans et devis, aux normes de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5655.07 **Procéder à l'inspection finale** en parcourant les installations avec le superviseur ou le client, en corrigeant les défauts et en vérifiant si les systèmes sont étiquetés, mis à l'essai et documentés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7, 526-14, 568-C, 569-C, 606-B, 607-B et 758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux normes de l'IEEE, aux normes CEIS-301, 568 et NECA/BICSI 607, aux normes de la CSA, au CCP, aux codes national et provincial du bâtiment, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5655.0 ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER – suite

5655.08 **Remplir les documents du chantier**, y compris les registres des câbles, les documents d'essai, les renseignements relatifs aux travaux finis, les bons de travail et de modification, les registres de matériel, les registres des dispositifs coupe-feu, les données d'inspection et les documents propres à l'entreprise, en s'assurant que toutes les données sont consignées conformément aux plans et devis, à la norme TIA-606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5655 : ÉTIQUETER, METTRE À L'ESSAI ET DOCUMENTER

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

U5656.0 EFFECTUER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Effectuer l'interconnexion du réseau en déterminant et en documentant l'architecture et la topologie physique du réseau actuel du client, en déterminant, en plaçant ou en montant le matériel de réseautage préalablement déterminé, en branchant le matériel de réseautage et en déterminant, en sélectionnant, en installant, en configurant et en mettant à l'essai le matériel de réseautage et ses composants.

COMPÉTENCES

5656.01 **Déterminer l'architecture et la topologie physique du réseau actuel du client** en ce qui concerne les systèmes anciens et actuels de transmission de la voix, des données et des images et de transmission sans fil, y compris les topologies en étoile, à bus, en anneau et sans fil.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5656.0 EFFECTUER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU – suite

5656.02 **Déterminer, placer ou monter le matériel de réseautage préalablement déterminé**, y compris les routeurs, les commutateurs, les serveurs, les modems, les filtres à média, les symétriseurs, les systèmes téléphoniques de voix sur IP (VoIP), l'alimentation électrique par câble Ethernet et autres dispositifs IP, les composants sans fil, y compris le système d'antenne distribuée, les points d'accès point à point et sans fil et les autocommutateurs privés, en le plaçant ou en le fixant au matériel ou à la structure de support conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux normes de l'Electronic Industry Alliance (EIA), de la CSA et de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5656.03 **Brancher le matériel de réseautage**, y compris les routeurs, les commutateurs, les serveurs, les modems, les filtres à média, les symétriseurs, les systèmes téléphoniques de voix sur IP (VoIP), l'alimentation électrique par câble Ethernet et autres dispositifs IP, les composants sans fil, y compris le système d'antenne distribuée, les points d'accès point à point et sans fil et les autocommutateurs privés, en effectuant des connexions transversales, des interconnexions et des raccordements, afin que le matériel et les composants soient installés conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-568-C, aux normes de l'EIA, de la CSA et de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5656.0 EFFECTUER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU – suite

5656.04 **Configurer et mettre à l'essai le matériel de réseautage et ses composants**, y compris les dispositifs de transmission de la voix, des données et des images et les systèmes sans fil, afin de s'assurer que le système global fonctionne conformément aux exigences du client, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux codes et aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5656 : EFFECTUER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain

U5657.0 DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Dépanner les systèmes de câblage ou le matériel en déterminant et en réparant les défaillances du système de câbles multiples en cuivre, du système de câblage coaxial, du système de câblage à paires torsadées équilibré, du système de câblage à fibres optiques et du système sans fil.

COMPÉTENCES

5657.01 **Déterminer et réparer les défaillances du système de câbles multiples en cuivre** en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai, y compris des multimètres, des vérificateurs de continuité, des contrôleurs d'interface et des scanneurs de câbles homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage, en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, aux normes de la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5657.0 DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE – suite

5657.02 Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage coaxial en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai, y compris des scanners de câbles, des réflectomètres temporels et des multimètres homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage coaxial, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage et en mettant à jour la documentation conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

5657.03 Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage à paires torsadées équilibré en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai pour câblage en cuivre, y compris des dispositifs de schéma de câblage, des générateurs de tonalité (générateurs BF), des amplificateurs à induction, des scanners de câbles et des réflectomètres temporels homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage à paires torsadées équilibré, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage et en mettant la documentation à jour conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5657.0 DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE – suite

5657.04 **Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage à fibres optiques** en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles à fibres optiques, y compris des sources de puissance optique, des wattmètres optiques homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage à fibres optiques, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage et en mettant à jour la documentation conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7, 526-14-B et 568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)			
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)			
	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5657.0 DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE – suite

5657.05 **Déterminer et réparer les défaillances du système sans fil** en définissant les symptômes avec le client et en inspectant visuellement le système, en utilisant du matériel de mise à l'essai du matériel sans fil, y compris des analyseurs de spectre, des analyseurs de station de base, des wattmètres haute fréquence, du matériel d'essai pour câbles RF et antennes homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système sans fil, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système sans fil et mettre à jour la documentation conformément aux plans et devis, aux normes de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)			
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)			
	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5657 : DÉPANNER LE SYSTÈME DE CÂBLAGE

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

U5658.0 ÉTABLIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES CLIENTS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Établir et entretenir des relations positives avec les clients en communiquant verbalement et par écrit avec les clients et les collègues de travail et en résolvant les différends.

COMPÉTENCES

5658.01 **Communiquer verbalement avec les clients et les collègues de travail** en écoutant attentivement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en posant des questions ouvertes et fermées, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées de façon claire, concise et positive et en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins, conformément aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5658.0 ÉTABLIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES CLIENTS – suite

5658.02 **Utiliser ses compétences en communication écrite** en écrivant lisiblement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en préparant des documents, en fournissant des détails précis, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées, en indiquant tous les renseignements demandés sur les documents, en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins, en s'assurant que tous les documents écrits sont clairs, concis et lisibles, que la vie privée du client est respectée et qu'il est au courant du caractère sensible des documents électroniques, notamment des questions de courtoisie relatives aux envois par courriel, conformément aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U5658.0 ÉTABLIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES CLIENTS – suite

5658.03 **Résoudre les différends** en reconnaissant les situations conflictuelles, en demeurant calme, en posant des questions, en reformulant les préoccupations, en se concentrant sur la solution du problème, en offrant des choix au client et en préparant un rapport écrit à l'intention de la direction afin d'éclaircir la situation, de recommander des solutions et de signaler le problème à la direction conformément aux normes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	Signature du formateur ou de la formatrice	◊ N° d'identification de l'Ordre des métiers / n° de certificat de qualification ou autre qualification, selon le cas
(jj/mm/aaaa)	Nom de l'apprenti(e) en lettres moulées	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5658 : ÉTABLIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES CLIENTS

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

GLOSSAIRE DE LA NORME DE FORMATION – SPÉCIALISTE DE CÂBLAGE DE RÉSEAUX

ablatif	Formation d'une couche dure carbonisée dans un système coupe-feu qui résiste aux attaques du feu et des flammes.
agent d'encapsulation	Matériau de remplissage permanent ou amovible utilisé dans les boîtiers d'épissure pour prévenir l'infiltration d'eau.
attache de câble	Dispositif de fixation en matière plastique qui entoure un câble ou un groupe de câbles de manière à les fixer solidement entre eux ou à un autre objet.
atténuation	Réduction de l'intensité d'un signal lorsqu'il se propage dans un milieu donné; généralement exprimé en décibels (dB), à une fréquence spécifique.
BICSI ^{MD}	Building Industry Consulting Services International – Association internationale de télécommunication regroupant des concepteurs de câblage de distribution, ainsi que des installateurs commerciaux et résidentiels.
câble coaxial	Câble dissymétrique composé d'un conducteur central séparé d'une gaine conductrice par un matériau isolant.
câble distributeur	Câble qui assure les interconnexions entre les salles de télécommunication et les locaux techniques à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.
canalisation	Tout profilé fermé homologué pour l'installation de câbles ou de conducteurs électriques ou de télécommunication.
carottage	Action de forer, notamment le béton, au moyen d'un fleuret creux rond qui évacue le matériau par le trou.
CCE	Code canadien de l'électricité
CEIS	Canadian Electrical Installation Standard (normes canadiennes relatives aux installations électriques)
CÉO	Code de l'électricité de l'Ontario
champ de raccordement	Zone ou espace servant de point de connexion des câbles.

chemin de câble	Canalisation de soutien ouverte sur le dessus dans laquelle on peut placer des câbles électriques et des câbles de communication.
clivage	Action de couper un brin de fibre optique.
CNPI	Code national de prévention des incendies
commutateur	Dispositif permettant d'établir simultanément des connexions entre plusieurs dispositifs réseau.
conduit	Tuyau en matière plastique ou en métal utilisé pour protéger et installer des câbles et des fils électriques et de télécommunication.
conduite	Canalisation ou conduit fermé habituellement enfoui dans du béton ou dans le sol et utilisé pour faire passer les câbles de télécommunication ou les conducteurs électriques.
conforme à l'exécution	Jeu de plans reflétant les travaux effectués dans le cadre d'un projet après l'achèvement de celui-ci.
connecteur autodénudant	Type de raccordement de fil où le connecteur traverse l'isolation du conducteur pour créer un contact.
crochet en J	Dispositif de soutien en forme de « J » utilisé pour soutenir des câbles.
CSA	Canadian Standards Association (Association canadienne de normalisation)
DAS	Distributed Antenna System (système d'antennes distribuées)
défectuosités	Liste décrivant en détail les éléments qui doivent être réparés ou réalisés dans le cadre de travaux.
démêlage	Action de séparer et d'organiser un groupe de câbles en un faisceau symétrique soigné sans enchevêtrements ni torsions.
détecteurs de gaz	Dispositif utilisé pour échantillonner et analyser la qualité de l'air.

dispositif de certification	Testeur de câblage qui sert à mesurer le rendement des éléments de câblage combinés à l'intérieur d'un système de câblage conformément à des caractéristiques ou des normes prédéterminées.
dispositif de distribution en éventail	Assemblage utilisé pour augmenter le diamètre effectif extérieur des brins à l'intérieur d'un câble à fibres optiques pour permettre leur raccordement à l'aide de connecteurs.
EIA	Electronic Industry Alliance (alliance des industries électroniques)
épissage mécanique	Méthode utilisée pour raccorder deux brins de fibre optique au moyen d'un mécanisme contenant un gel adaptateur d'indice pour assurer la continuité optique.
épissage par fusion	Action d'utiliser un arc électrique contrôlé pour fusionner deux brins de fibre optique en un seul brin homogène.
épissage	Action de raccorder des câbles ou des fils en assurant la continuité électrique ou optique.
équilibré	Système de câblage comportant des éléments de câble symétriques.
espace clos	Espace complètement ou partiellement fermé : a) qui n'est pas conçu et construit pour une occupation continue et b) à l'intérieur duquel des dangers atmosphériques peuvent survenir en raison de sa construction, de son emplacement ou de son contenu ou du travail qu'on y accomplit.
Ethernet	Protocole de réseau local (LAN) utilisant une structure de bus logique et un accès multiple avec écoute de porteuse et détection de collision.
fibre optique	Support de transmission composé d'un brin de verre ou de matière plastique transportant des impulsions lumineuses.
forage directionnel	Action de forer horizontalement ou verticalement dans le sol de manière à créer un parcours pour les câbles ou les conduits.
FSSS	Fiche signalétique santé-sécurité

générateur de tonalité	Appareil d'essai qui transmet une tonalité sur un câble. Utilisé avec un amplificateur inductif pour repérer des câbles ou en tracer le parcours.
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.
interconnexion	Méthode de connexion utilisant des cavaliers et des cordons de raccordement pour relier différents éléments de câble.
intumescent	Matériau qui grossit ou prend de l'expansion lorsqu'il est exposé à la chaleur.
LSST	<i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
modem	Modulateur-démodulateur. Dispositif qui convertit un signal numérique en signal analogique, et vice-versa, pour permettre la transmission sur divers réseaux.
multimètre	Dispositif de mesure qui permet de vérifier les diverses propriétés électriques d'un conducteur.
NECA	National Electrical Contractors Association (association nationale des entrepreneurs en électricité)
OTDR	Optical Time Domain Reflectometer (réflectomètre optique temporel); instrument qui mesure les caractéristiques de transmission de la fibre en mesurant la rétrodiffusion et la réflexion de la lumière appliquée en fonction du temps.
outils de fixation à cartouches	Outil utilisant des charges explosives pour faire pénétrer des clous ou des attaches dans un substrat.
PBX	Private Branch eXchange (autocommutateur privé)
perte en rapport avec les liaisons optiques	Quantité de lumière perdue pendant la transmission sur toute la longueur du support, mesurée en dB.
plaquette de carbone	(Voir protecteur.)

plénum	Espace faisant partie d'un système de distribution de l'air à l'intérieur d'un bâtiment.
PoE	Power over Ethernet (alimentation électrique par câble Ethernet)
poinçon	Outil spécialisé utilisé pour le raccordement des fils avec les connecteurs autodénudants.
protecteur primaire	(Voir protecteur.)
protecteur semi-conducteur	(Voir protecteur.)
protecteur	Dispositif qui limite les surtensions (primaires) ou les surintensités (secondaires) dans les conducteurs de télécommunication à l'aide de fusibles, de plaquettes de carbone, de tubes à gaz ou de dispositifs à semi-conducteur.
rayon de courbure	Courbure maximale que l'on peut donner à un câble sans influencer les caractéristiques électriques et optiques de ses propriétés de transmission.
routeur	Dispositif réseau qui permet l'interconnexion de réseaux utilisant des protocoles de communication différents.
salle de télécommunication	Salle fermée utilisée pour héberger le matériel de télécommunication, les raccordements de câbles horizontaux, les raccordements de câbles distributeurs et les connexions transversales.
serre-câble	Dispositif composé d'un filet en tissu ou d'un tube en treillis métallique tissé qui s'installe à l'extrémité d'un câble ou d'un groupe de câbles pour que l'on puisse le tirer plus facilement.
sertisseur	Outil à compression utilisé pour fixer les connecteurs à divers types de câbles.
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
socle	Armoire ou boîtier utilisé dans les environnements extérieurs.
source de lumière	Utilisation d'une source de lumière étalonée à une extrémité et d'un luxmètre à l'autre extrémité.

symétriseur	Dispositif de couplage utilisé pour effectuer la conversion entre une transmission équilibrée et une transmission dissymétrique.
système coupe-feu	Groupe de composants homologués qui, lorsqu'on les combine, rétablissent les propriétés ignifuges d'un assemblage de construction, particulièrement autour des câbles ou des ouvertures.
tablette d'épissage	Tablette utilisée pour soutenir et protéger les brins de fibre optique épissés.
tarière	Dispositif en forme de tire-bouchon de différentes tailles utilisé pour forer le sol ou les agrégats.
TDR	Time domain reflectometer (réflectomètre temporel)
TIA	Telecommunications Industry Association (association de l'industrie des télécommunications)
topologie	La disposition physique ou logique d'une voie de connexion pour les communications.
tube de protection	Gaine souple recouvrant une fibre optique à l'intérieur d'un câble à gaine intermédiaire flottante et offrant protection et isolation.
tube de ramification	Tube flexible utilisé pour augmenter le diamètre effectif extérieur des brins de fibre optique enduits pour permettre l'assemblage des connecteurs et fournir une protection matérielle.
tubes à gaz	(Voir protecteur.)
ULC	Underwriters Laboratories of Canada (Laboratoires des assureurs du Canada)
vérificateur de continuité	Dispositif de vérification qui permet de confirmer qu'un conducteur électrique est continu et ne présente aucune rupture.
VoIP	Voix sur IP
WAP	Wireless Access Point (point d'accès sans fil)
wattmètre optique	Matériel d'essai qui mesure la perte de puissance optique dans un système.

DÉFINITIONS

Catégorie Apprentis

Les membres de cette catégorie :

- ont conclu un ou plusieurs contrats d'apprentissage enregistrés valides avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'égard de métiers à accréditation obligatoire ou facultative;
- sont titulaires d'une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers de l'Ontario dans la catégorie Apprentis;
- sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement à l'égard de leur(s) métier(s);
- peuvent rester dans cette catégorie jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur certificat d'apprentissage;
- peuvent se présenter comme étant des apprentis.

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré par le ministre de la Formation et des Collèges et Universités à des personnes qui ont démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré par le registraire, au nom de l'Ordre des métiers, à un compagnon ou une compagne. Sert à prouver que ce dernier ou cette dernière a respecté les exigences liées aux examens / au programme et qu'il ou elle est membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon répétée et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Personne compétente

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, une personne compétente est une personne qui :

- possède, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, les qualités nécessaires pour organiser et faire exécuter un travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements pris en application de celle-ci qui s'appliquent au travail et est consciente de tout danger éventuel ou réel en matière de santé ou de sécurité sur le lieu de travail.

Travailleur compétent

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, un travailleur compétent est une personne qui :

- est qualifiée du fait qu'elle possède les connaissances, la formation et l'expérience nécessaires à l'exécution du travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les dispositions de la réglementation qui s'appliquent au travail;
- est consciente de tous les dangers potentiels ou réels en matière de santé ou de sécurité qui sont associés au travail.

Parrain

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé et établi par l'Ordre des métiers.

Parrain officiel

Parrain signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Incompétence

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le comité de discipline de l'Ordre des métiers peut juger qu'un membre de l'Ordre des métiers est incompétent s'il estime que le membre en question a fait preuve, dans l'exercice de son métier, d'un manque de connaissances ou de compétence ou encore d'indifférence pour le bien-être d'une autre personne. Dans pareil cas, le membre visé peut être jugé inapte à exercer son métier et son attestation d'adhésion / certificat de qualification peut être révoqué, suspendu ou assorti de certaines conditions ou restrictions.

Compagnon ou compagne

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation obligatoire est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient un certificat de qualification temporaire valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier.

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation facultative est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient, à l'égard d'un métier, un certificat de qualification qui a été délivré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités avant le 8 avril 2013 (dans pareil cas, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Ordre des métiers).

Catégorie Candidats compagnons

Est membre de cette catégorie toute personne qui a terminé avec succès un programme d'apprentissage de l'Ontario (et qui détient donc un certificat d'apprentissage) dans un métier à accréditation facultative ou obligatoire qui prévoit un examen sanctionné par un certificat de qualification, mais qui n'a pas réussi cet examen. On ne peut demeurer plus de un an dans cette catégorie.

Sont assujettis aux ratios et (ou) aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire.

Peuvent continuer d'exercer légalement leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire, en attendant de passer leur examen (les personnes qui exercent un métier à accréditation facultative ne sont pas obligées d'être membres de l'Ordre des métiers pour pouvoir exercer leur métier légalement), et peuvent se présenter comme étant des candidats compagnons (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification et deviennent membres de la catégorie Compagnons. Cependant, ils peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an. S'ils exercent un métier à accréditation facultative, ils peuvent accéder à la catégorie Ouvriers qualifiés une fois le délai de un an écoulé. S'ils exercent un métier à accréditation obligatoire et qu'ils sont membres de la catégorie Candidats compagnons depuis un an, ils ne peuvent plus exercer ce métier légalement avant d'avoir réussi l'examen sanctionné par un certificat de qualification.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

LOMOA

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Ratios

Pour obtenir des renseignements à jour sur les ratios compagnon-apprenti, veuillez consulter le site suivant :

www.ordredesmetiers.ca

Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En réussissant un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge. Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils n'aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une *norme d'excellence* interprovinciale dans les métiers spécialisés. Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Signature

Signature du parrain officiel ou d'un signataire autorisé (p. ex., le formateur ou la formatrice), attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Habilité

Habilité décrite dans le registre. (Remarque : Il s'agit d'une seule habileté et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectifs généraux de rendement dans le registre et dont fait partie la compétence.)

Ensemble de compétences

Groupe de compétences énoncé dans le registre. (Remarque : Peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement.)

Attestation de compétences à l'intention des parrains

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain officiel.

Superviseur

Personne qui surveille l'exécution d'une tâche et les actions ou le travail des autres.

Conseil de métier

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le [Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario](#) peut, pour chaque métier désigné, nommer un conseil de métier composé de représentants d'employés et d'employeurs de l'industrie. Les conseils de métier ont la responsabilité de fournir des conseils et des recommandations aux conseils sectoriels de l'Ordre des métiers relativement aux questions concernant le ou les métiers à l'égard desquels ils ont été créés. En l'absence de nomination d'un conseil pour un métier, le conseil sectoriel du secteur respectif agira comme le conseil de métier par défaut pour ce dernier.

Catégorie Ouvriers qualifiés

Catégorie de membres réservée aux personnes qui exercent un métier à accréditation facultative prévoyant ou non un examen sanctionné par un certificat de qualification.

Les membres de cette catégorie :

sont membres de la catégorie Candidats compagnons ou ne sont pas admissibles à celle-ci et, selon une évaluation, possèdent une expérience et (ou) des qualifications équivalentes à un certificat d'apprentissage dans leur métier;

- se préparent à passer l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier, ou n'ont pas l'intention de le passer ou ne l'ont pas réussi;
- peuvent rester dans cette catégorie indéfiniment ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier;
- peuvent se présenter comme étant des ouvriers qualifiés (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Remarque : On considère les membres de la catégorie Ouvriers qualifiés comme des compagnons afin de fixer les ratios pour le métier visé.

Formateur ou formatrice

Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation facultative, une personne considérée comme telle.

Dans le cas du présent métier, le formateur ou la formatrice doit avoir acquis les compétences professionnelles, mais n'est pas tenu(e) d'être membre de l'Ordre des métiers ou d'être titulaire d'un certificat de qualification.

PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

Pour un bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen d'accréditation final pour être accrédité dans votre métier. Lorsque vous réussissez l'examen, vous pouvez obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario et recevoir un certificat de qualification pour votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen Sceau rouge pour les métiers qui sont désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.red-seal.ca.

Vous passerez un examen provincial pour les métiers qui ne sont pas désignés Sceau rouge.

Guide de préparation à l'examen provincial

www.ordredesmetiers.ca

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**. Si vous avez besoin de plus de temps, vous devez en faire la demande au moment où vous fixez la date de l'examen, et non la journée de l'examen. Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.

La note de passage est de 70 %.

Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de l'Ordre des métiers de l'Ontario : www.ordredesmetiers.ca.

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de l'Ordre;
2. communiquez avec les Services à la clientèle de l'Ordre pour acquitter vos frais d'examen;

communiquez avec le centre d'apprentissage du ministère le plus près de chez vous afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen :

http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr.

DIRECTIVES POUR CONSIGNER UN CHANGEMENT DE PARRAIN

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du parrain n^o 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez communiquer immédiatement avec le bureau d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région pour mettre à jour le dossier de votre parrain.
3. Veuillez vous assurer que vous consignez effectivement tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du parrain fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de MODIFICATION DU DOSSIER DU PARRAIN chaque fois que vous changez de parrain.

DOSSIER DU CHANGEMENT DU PARRAIN

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU SUR LE PARRAIN	
Nom de l'apprenti ou apprentie	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

DOSSIER DE L'ACQUISITION DE LA COMPÉTENCE

N° DE LA COMPÉTENCE	NOM DE L'EMPLOYEUR OU DU PARRAIN	SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR OU DU PARRAIN	DATE (jj/mm/aaaa)

Le parrain doit confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

****Si vous avez besoin de plus de copies du Dossier du parrain veuillez photocopier le formulaire ou visiter le site [.ordredesmetiers.ca](http://ordredesmetiers.ca) et chercher Dossier du parrain.***

DOSSIER DU CHANGEMENT DU PARRAIN

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU SUR LE PARRAIN	
Nom de l'apprenti ou apprentie	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

DOSSIER DE L'ACQUISITION DE LA COMPÉTENCE

N° DE LA COMPÉTENCE	NOM DE L'EMPLOYEUR OU DU PARRAIN	SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR OU DU PARRAIN	DATE (jj/mm/aaaa)

Le parrain doit confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

****Si vous avez besoin de plus de copies du Dossier du parrain veuillez photocopier le formulaire ou visiter le site [.ordredesmetiers.ca](http://ordredesmetiers.ca) et chercher Dossier du parrain.***

DIRECTIVES RELATIVES À L'ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE (annexe A)

Une fois que l'apprenti ou l'apprentie a terminé toute sa formation en classe ainsi que les heures d'apprentissage qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

1. l'apprenti ou l'apprentie et le parrain remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et l'attestation de compétences à l'intention des parrains figurant aux pages suivantes;
2. ils signent les attestations et les soumettent au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région. (Pour trouver le centre le plus près de chez vous, vérifiez les coordonnées à l'adresse http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1 800 387-5656.
3. Comme ce métier est fondé sur les compétences, toutes les compétences obligatoires énoncées dans la norme de formation doivent être confirmées. Si le parrain termine la formation de l'apprenti ou de l'apprentie avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti ou de l'apprentie. Un exemple de demande serait une lettre du parrain qui confirme que l'apprenti ou l'apprentie a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) n'ont pas besoin d'inclure leur norme de formation; ceux qui remettent l'attestation en personne au centre d'apprentissage de leur région doivent apporter leur norme de formation avec eux.

Le personnel du ministère peut communiquer avec l'apprenti ou l'apprentie ou encore le parrain pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le ministère délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti ou à l'apprentie.

L'Ordre des métiers de l'Ontario sera avisé de cette attestation de fin d'apprentissage et terminera l'adhésion de la personne dans la catégorie Apprentis du métier. Si l'apprenti ou l'apprentie a terminé un programme relatif à un métier à accréditation obligatoire, l'Ordre des métiers inscrira automatiquement l'apprenti ou l'apprentie en tant que membre de la catégorie Candidats compagnons afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen d'accréditation. Un apprenti ou une apprentie qui termine son apprentissage dans un métier à accréditation facultative **et** pour lequel il n'y a pas d'examen sanctionné par un certificat de qualification peut présenter une demande d'adhésion dans la catégorie compagnon à l'Ordre des métiers de l'Ontario. S'il y a un examen sanctionné par un certificat de qualification, l'apprenti ou l'apprentie doit passer et réussir l'examen afin d'obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Avant de prendre rendez-vous pour passer l'examen une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée par le ministère, la personne doit d'abord communiquer avec les services à la clientèle de l'Ordre au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour payer les frais d'examen d'accréditation.

ATTESTATION DE COMPÉTENCES À L'INTENTION DES PARRAINS (annexe C)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières de la norme de formation. En signant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon finale, à titre de parrain de l'apprenti ou de l'apprentie, qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble de compétences.

N° DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES	TITRE DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES	SIGNATURE DU SIGNATAIRE AUTORISÉ
U5651.0	Se protéger et protéger les autres	
U5652.0	Planifier et préparer l'installation	
U5653.0	Installer les câbles intérieurs et extérieurs	
U5654.0	Raccorder et épisser les câbles intérieurs et extérieurs	
U5655.0	Étiqueter, mettre à l'essai et documenter	
U5656.0	Effectuer l'interconnexion du réseau	
U5657.0	Dépanner le système de câblage	
U5658.0	Établir et entretenir des relations positives avec les clients	

À L'USAGE DU MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS UNIQUEMENT

Vérification que le parrain est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation jointe en appui aux heures complétées : Oui () Non ()

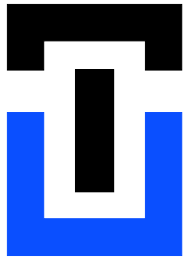
Vérification que la formation en classe est terminée : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

BUREAUX D'APPRENTISSAGE DU MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS EN ONTARIO (annexe D)

Lieu	Personne-ressource	Lieu	Personne-ressource
Barrie 705 737-1431	55 Cedar Pointe Drive, Unit 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	North Bay 705 495-8515	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Belleville 613 968-5558	35, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Ottawa 613 731-7100	Preston Square, 347, rue Preston, 3 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Brantford 519 756-5197	505, Park Road North, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	Owen Sound 519 376-5790	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Chatham 519 354-2766	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Pembroke 613 735-3911	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Cornwall 613 938-9702	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Peterborough 705 745-1918	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Dryden 807 223-4632	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Pickering (Ville de) 905 837-7721	1420, rue Bayly, bureau 1, Pickering (Ontario) L1W 3R4
Elliot Lake 705 848-4661	50 Hillside Drive North, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Sarnia 519 542-7705	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Fort Frances 807 274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sault Ste. Marie 705 945-6815	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Hamilton (Centre) 905 521-7764	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	St. Catharines 905 704-2991	Garden City Tower, 301, rue St Paul, 10 ^e étage, St. Catharines (Ontario) L2R 7R4
Kapuskasing 705 337-4381	Complexe du gouvernement de l'Ontario, 122 Government Road, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Sudbury 705 564-3030	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kenora 807 468-2879	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Thunder Bay 807 346-1550	189, Red River Road, Suite 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kingston 613 548-1151	Cornell Corporate Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Timmins 705 235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kitchener 519 653-5758	4275, rue King Est, bureau 200, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto (Centre) 416 326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519 675-7788	1200 Commissioners Road East, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor (Centre) 519 973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8
Mississauga (Ville de) 905 279-7333	The Emerald Centre, 10 Kingsbridge Garden Circle, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6		

Pour la liste des centres actuels, veuillez consulter le site : http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr.



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

www.ordredesmetiers.ca

PROGRAMME  PROGRAM
EXCELLENCE
SCEAU ROUGE • RED SEAL